

En 1789, Louis XVI convoqua les États Généraux dans l'espoir de trouver une solution pour remplir les caisses de l'État.

---

Le mouvement de révolte se propagea depuis Paris vers les autres villes. Dans les campagnes, les paysans, qui souffraient de la disette, s'armèrent et attaquèrent des châteaux : ce mouvement fut appelé la "Grande Peur".

---

Les états généraux se réunirent à Versailles, le 5 mai 1789, dans la salle des Menus Plaisirs. Les représentants du tiers état qui étaient les plus nombreux, espéraient imposer des réformes.

---

Dans la nuit du 4 août, pour éviter une insurrection générale des campagnes, l'Assemblée vota l'abolition des privilèges. Le 26 août, elle adopta la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui établissait les libertés fondamentales de chacun.

---

Le 20 juin, mécontents, les députés du tiers état se réunirent dans la salle du Jeu de Paume (car le roi a fermé la salle des Menus Plaisirs). Là, les députés jurèrent de ne pas se séparer tant que la constitution du royaume ne sera pas établie. Ils transformèrent les états généraux en assemblée constituante. Louis XVI perdait ainsi son pouvoir absolu.

---

A cette occasion, les Français furent invités à rédiger des cahiers de doléances dans lesquels ils exprimèrent leurs critiques et leurs souhaits concernant l'État, l'administration, leur vie quotidienne...

---

Pour réaffirmer son autorité, le roi fit venir 20 000 soldats à Paris, ce qui provoqua des manifestations populaires. Le 14 juillet, le peuple de Paris s'empara de la Bastille, prison symbole de l'absolutisme.

---

Malheureusement, les députés étaient en désaccord sur le système de vote. Le Tiers-État exigeait le vote par tête pour que les réformes soient réalisées, alors que la Noblesse et le Clergé voulaient le vote par ordre afin de conserver leurs privilèges.